

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DORÉ, FERY, HOCHET,
LEFEVRE (*à partir de 19 h*), SANNIER,
Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS,
LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés :

Madame	DAUSSE
Madame	LOUBET (<i>pouvoir à Jean LEBOURGEOIS</i>)
Madame	VIDEAU (<i>pouvoir à Marie ASSELINE</i>)
Madame	RAINE (<i>pouvoir à Nicole DORÉ</i>)
Monsieur	BRUNEAU (<i>pouvoir à Patrice MORTREUX</i>)
Monsieur	DEGUSSEAU (<i>pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN</i>)
Monsieur	SIMON

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Jean-Marc LESUEUR est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS :

A - Mise à disposition des locaux

Patrick LECAPLAIN rappelle que le conseil municipal a renouvelé la convention de mise à disposition des locaux du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026, lors de sa séance du 15 février 2021. Le calcul du montant de la redevance perçue par la commune a été réévalué afin de tenir compte de l'évolution du coût de l'énergie. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité

B - Mise à disposition descendante de service (Caen la mer)

Patrick LECAPLAIN indique qu'une convention de mise à disposition du personnel espaces verts/voirie (*transféré à Caen la mer*) est conclue entre la Communauté Urbaine et les communes afin de fixer les conditions de remboursement des frais de fonctionnement. Les modalités ont légèrement changé, la convention est pluriannuelle, le nombre d'heures est fixé par cadre d'emplois revalorisé tous les ans sans avenant, avec une facturation annuelle.

Adopté à l'unanimité

C - Convention pluriannuelle d'objectifs LCBO et BSO Football

Patrice MORTREUX rappelle que les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € doivent signer une convention d'objectifs avec la commune. La convention avec le LCBO arrive à échéance, de plus, elle doit être modifiée avec le retrait de quelques sections. Deux conventions sont établies, une avec le LCBO et une avec BSO football. Elles ont été proposées à la commission vie associative et politique sportive qui a donné son accord à l'unanimité.

Il apportera les quelques modifications proposées par Serge BOUFFARD et Jean LEBOURGEOIS.

Adopté à l'unanimité

D - Partenariat Unis-cité et espace de vie sociale

Xavier RICHET indique que l'association Unis-Cité a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civil volontaire pour les jeunes, en leur proposant de mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté. Le programme Solidarité Séniors d'Unis-Cité vise à favoriser le lien intergénérationnel en proposant des visites de convivialité hebdomadaires et des actions collectives auprès des personnes âgées isolées, par un binôme ou un quatuor de volontaires en Service Civique. L'objectif de leurs interventions est de favoriser le bien-être et le bien vivre des personnes âgées à leur domicile, de lutter contre leur isolement, de maintenir leur participation à leur environnement de vie et leur ouverture sur le monde, et combattre les préjugés et les stigmatisations entre générations. Il s'agit de créer du lien social entre les jeunes et les aînés mais aussi de recréer du lien entre les personnes isolées elles-mêmes lors d'initiatives collectives construites en partenariat avec les structures locales qui œuvrent dans ce champ d'action.

Pour répondre à cet enjeu, Unis-Cité et la commune se donnent 2 objectifs principaux : agir contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées, à travers des visites de convivialité et développer le lien social et intergénérationnel, en accompagnant les seniors de l'individuel au collectif.

L'Espace de Vie Sociale de Bretteville-sur-Odon est engagé dans un projet social ayant pour objectifs de renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage. Il est proposé de déterminer les conditions de collaboration entre la commune et Unis-Cité pour la mobilisation d'un groupe de 4 personnes qui interviendra auprès des seniors de la commune à travers la mobilisation "Service Civique Solidarité Seniors", financée et soutenue nationalement par l'AGIRC-ARRCO et KLESIA pour 2023-2024, et localement par la Conférence des financeurs du Calvados. Damien LE BIHAN, animateur de l'Espace de Vie Sociale, est nommé référent et interlocuteur d'Unis-Cité pour la mise en œuvre et le suivi de l'opération, le relais-terrain des volontaires pour répondre à leurs questions et les conseiller sur les actions à mettre en œuvre.

Lors d'une réunion publique, le 21 septembre dernier, la commune a sollicité un certain nombre de jeunes brettevillais mais ils ne sont pas intéressés.

Sophie HOCHET demande si d'autres communes se sont engagées dans ce dispositif et quelles sont les actions concrètes menées ?

Xavier RICHET indique que la ville de CAEN est engagée mais à ce jour, rien n'est encore lancé.

Serge BOUFFARD demande s'il serait possible d'avoir une convention pluriannuelle ?

Xavier RICHET espère que la commune poursuivra ce projet mais pour l'instant, elle est engagée pour un an, jusqu'en 2024.

Sophie HOCHET ajoute qu'il faut voir si l'association Unis-cité sera en capacité de répondre à toutes les demandes et si elle pourra mettre à disposition les ressources, la commune est pilote sur le projet, d'autres communes risquent d'être intéressées par la suite.

Adopté à l'unanimité

E - Animation du cycle d'ateliers « séniors en mouvement »

Xavier RICHET rappelle son intervention lors du conseil municipal du 30 janvier dernier, informant sur le projet « *Séniors en mouvement* », cycle de 9 ateliers sur 3 mois, préparés et proposés aux personnes de 75 ans et plus résidant à Bretteville-sur-Odon. L'objectif principal étant de permettre aux personnes âgées de se dynamiser, afin de conserver la motivation nécessaire pour développer des envies et des projets, et de jouer un rôle actif dans leur santé globale, tout en continuant à développer leur réseau relationnel. Ces ateliers sont animés en duo, par une professeure de Yoga et une relaxologue. Chaque atelier décline une thématique du bien vieillir (*le renforcement de l'estime de soi, la prise de recul et la formulation de ses envies, gestion des émotions et du stress ou encore le développement de sa créativité et de son autonomie*). Les interventions sont rémunérées (2 800 euros pour les 2 intervenantes et les 9 ateliers). Cette somme correspond à la subvention versée par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Département du Calvados.

Adopté à l'unanimité

F - Réforme des réservations de logements sociaux (conventions avec INOLYA et 3 F Normandie)

Xavier RICHET indique que dans le cadre de la construction de logements sociaux, en contrepartie d'une garantie financière des emprunts, d'un apport de terrain ou d'un financement, les collectivités ont contracté des droits de réservation de logements sociaux. Ces droits permettent de proposer des candidats demandeurs en vue de l'attribution d'un logement social. La loi n°201861021 du 23/11/20218 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ELAN, modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires. Ainsi une convention de réservation doit être obligatoirement signée entre la commune et les bailleurs sociaux INOLYA et 3F NORMANVIE, afin de définir les modalités de la mise en œuvre.

Xavier RICHET indique à Maël FAUDOT que ce sont des représentants des bailleurs sociaux qui siègent au CALEOL, la commune est invitée également ; il précise à Jean LEBOURGEOIS que le CCAS gère et propose à la commission d'attribution des listes de candidats pour les logements vacants.

Laurence COLLET souhaite rappeler que 300 personnes dans l'agglomération Caennaise sont sans domicile, elle demande si la communauté urbaine Caen la mer est informée de cette situation dramatique.

Patrick LECAPLAIN précise que c'est la Préfecture qui gère ce problème, Caen la mer ne disposant que des logements de Caen la mer Habitat.

Adopté à l'unanimité

III – FINANCES

A – CLECT

Patrick LECAPLAIN précise que la commission locale d'évaluation des charges transférées (*CLECT*) est chargée de se prononcer lors de tout transfert de charges, et d'évaluer les dépenses liées aux transferts de compétence, 3 transferts sont présentés ce soir.

➤ Transfert de charges suite à la mutualisation du service ateliers techniques entre la ville de Caen et Caen la mer au 1^{er} juillet 2016 – correction d'une erreur matérielle sur le montant des charges associées liées au transfert de véhicules des ateliers techniques de la ville de Caen :

En 2016, la CLECT s'est prononcée sur le transfert de charges dans le cadre de la mutualisation du service ateliers techniques entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer : dépenses de personnel et charges associées liées au fonctionnement du service (*eau, énergies, parc auto, informatique...*). Concernant l'évaluation des charges associées, les services de Caen la mer ont relevé une erreur matérielle visant le calcul du coût « parc automobile », seules les dépenses de fonctionnement ont été prises en compte, il faut procéder à un ajustement en intégrant la partie investissement (*dépenses de renouvellement et acquisition, à savoir le montant des amortissements*), correspondant à un montant de 68 516.22 € qui viendra en diminution de l'attribution de compensation.

Adopté à l'unanimité

➤ Retour sur la compétence « cimetière » aux communes :

Le conseil communautaire s'est prononcé par délibération du 23 juin 2022, en déclarant aucun cimetière d'intérêt communautaire sur son territoire. Le rayonnement de ces équipements funéraires ne dépasse pas le périmètre communal compte tenu de leur taille, ils accueillent essentiellement des défunts résidant dans la commune. La commission locale d'évaluation des charges transférées a donc été appelée à se prononcer sur l'évaluation des charges liées à la restitution de cette compétence aux communes.

Il précise à Serge BOUFFARD que l'entretien de la majorité des cimetières communaux est réalisé par le personnel de Caen la mer.

Adopté à l'unanimité

➤ Transfert de charges suite à la création du service commun palais des sports :

La communauté urbaine a réalisé un nouveau palais des sports qui fonctionnera en complément du palais des sports municipal (*situé à proximité du nouveau*). Le bureau communautaire a décidé la création d'un service commun mutualisé afin d'assurer l'exploitation et la maintenance du complexe regroupant « le nouveau » (*compétence communautaire*) et « l'ancien » palais des sports (*compétence ville de Caen*). Les règles de fonctionnement et de financement font l'objet d'une convention cadre. Il a été proposé à la CLECT de valoriser l'ensemble du coût lié à la création du service commun palais des sports et de le répartir entre la ville de Caen et la communauté urbaine. Ainsi le coût net pour la ville de Caen s'élève à 68 105 € pour 2023, 130 613 € à compter de 2024. Ces montants viendront en déduction de l'attribution de compensation de la ville de Caen.

Dominique MORAND demande si une part de la billetterie est proposée aux communes ou CCAS pour les plus démunis. Patrick LECAPLAIN rappelle que la billetterie est gérée par les clubs, ce n'est pas une gestion par Caen la mer.

Adopté à l'unanimité

B - DETR projet Baronnie

Nicole DORÉ rappelle que la Baronnie remplit quatre missions : culturelle, location de salles, touristique et manifestations communales. La commune de Bretteville-sur-Odon veut réduire les coûts énergétiques, améliorer la qualité spatiale et fonctionnelle du site tout en réduisant les îlots de chaleur et intégrer le mode de gestion alternative des eaux de ruissellement. Le Domaine de la Baronnie est un site bien entretenu par la commune mais les abords des bâtiments (*cour intérieure, parking*) sont vieillissants et dégradés. L'ambition de la commune est d'améliorer la qualité fonctionnelle du domaine tout en conservant le cachet historique du site. Ainsi, le projet prévoit la réfection du revêtement de voirie de la cour intérieure qui sera végétalisée et agrémentée d'arbres, d'arbustes, de massifs plantés et d'un cheminement piéton répondant aux normes d'accessibilité PMR, entre les bâtiments et le parking ; l'installation de mobilier urbain de type bac à végétaux entouré d'assises permettant aux usagers de se réapproprier l'espace, mais aussi des arceaux vélos pour favoriser le développement des mobilités actives ; la réfection du parking au sein du domaine avec le renouvellement du revêtement des allées circulables, la plantation d'arbres et la rénovation de l'éclairage extérieur par des luminaires équipés de lampe à LED ; la création d'un accès véhicule traiteur depuis la rue de la Baronnie. La commune a travaillé avec le CAUE et un cabinet d'étude sur le projet afin d'estimer son coût qui devra ensuite être affiné, avec des impératifs demandés par la DRAC mais aussi pour le bon fonctionnement des lieux.

Nicole DORÉ précise à Jean LEBOURGEOIS, qui regrette de pas avoir eu les plans du projet avant le conseil municipal, que rien n'est fixé mais pour lancer la demande de subvention il fallait une esquisse qui sera revue lors de prochaines commissions (*travaux et culture*) notamment en intégrant le projet de la bibliothèque.

Patrick LECAPLAIN ajoute que l'on aurait pu demander au conseil municipal un accord de principe pour la DETR mais il était intéressant de voir l'idée du projet, il y a encore beaucoup d'évolution, ce qui est présenté vient d'être imaginé mais pas validé. Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité

IV – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN indique qu'au 1^{er} décembre 2023, suite à l'inscription sur le tableau annuel des avancements de grade pour l'année 2023 il est nécessaire de créer 1 poste sur le grade d'ATSEM (*agent territorial spécialisé des écoles maternelles*) principal 1^{ère} classe. De plus, il est proposé à un adjoint technique de passer son poste de 10 h à 16.25 h hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN, Maire**, informe des prochaines dates de conseil municipal : les lundis 18 décembre 2023 (*Rapport d'Orientation Budgétaire*), 12 février 2024 (*budget*), 8 avril 2024, 27 mai 2024 et 1^{er} juillet 2024.

➤ **Sophie HOCHET, Maire-Adjoint en charge de la culture**, indique que le concert Melting'potes a rassemblé 200 personnes sur les 2 représentations, public fidèle qui revient chaque année, le bouche à oreilles a bien fonctionné.

➤ **Patrice MORTREUX, Maire-Adjoint en charge de la vie associative**, fait un point sur les travaux du terrain de sports qui avancent mais par la météo très incertaine ont pris un peu de retard. A ce jour, le city stade est mis en place, l'encadrement des terrains de basket est posé, les tracés vont être réalisés en provisoire, il faut attendre les beaux jours pour le revêtement de sol définitif (*besoin d'une température de 15° pendant 5 jours*).

VI - QUESTIONS DIVERSES

Jean LEBOURGEOIS souhaite juste indiquer que l'organisation des élections du CME (*conseil municipal des enfants*), intégrant les enfants scolarisés en dehors du groupe scolaire doit être réétudiée. A l'origine, il avait été précisé que le conseil municipal et la commission jeunesse devaient définir comment intégrer des membres extérieurs à l'école, ça n'a pas été fait, « on est tous fautifs », mais la méthode présentée dans le flash de novembre ne correspond pas à un vote, ce n'est pas de la compétence des enfants du CME de régler ces problèmes d'administration, il faut revoir le sujet pour les élections de l'an prochain (*il est trop tard pour 2023*).

Nicole DORÉ précise que dans ce cas, les enfants qui ne sont pas élèves du groupe scolaire, doivent candidater en même temps que ceux de l'école de Bretteville sur odon.

Olivier SAINT-MARTIN demande comment les élire dans ce cas ? Il faut que tous les enfants de la commune participent au vote.

Patrick LECAPLAIN rappelle qu'en 2022, il n'y avait pas de candidat scolarisé en dehors du groupe scolaire, mais le sujet sera revu en commission jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.